

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
10 FÉVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix février à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, 21 rue Bourdillon, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du deux février deux mille vingt-six qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Xavier ELBAZ – Président du Centre de Gestion
- Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
- Madame Michèle PRÉVOST – Adjointe au Maire de Levroux
- Madame Christine COUTY –Adjointe au Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Luc DELLA-VALLE – Adjoint au Maire de Déols
- Madame Pascale BAVOUZET – Maire d'Arthon
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Anne-Laure BODIN – Ajointe au Maire de Ceaulmont
- Monsieur Nicolas THOMAS - Président de Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne
- Madame Catherine RUET - Conseillère Communautaire de Châteauroux Métropole

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Régis BLANCHET- Maire de Buzançais (pouvoir consenti à Monsieur Nicolas THOMAS)
- Monsieur Jacques PERSONNE – Conseiller Municipal d'Issoudun
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols
- Monsieur Vincent MILLAN – Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Patrick LAMBILLIOTTE – Conseiller Municipal de Saint-Août
- Monsieur Gérard NICAUD – Maire de Chatillon-sur-Indre
- Madame Frédérique FOURRÉ – Adjointe au Maire de Vatan
- Monsieur Gil AVÉROUS – Président du Châteauroux Métropole (pouvoir consenti à Madame Catherine RUET)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Catherine RUET

Délibération CA-2026-12
Séance du 10 février 2026

OBJET : AUTORISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE DES AGENTS AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES ET CONSULTATIVES PARITAIRES

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique au 10 décembre 2026,

Considérant que lorsqu'une Commission Consultative ou Administrative Paritaire est placée auprès d'un Centre de Gestion, il peut être décidé, après consultation des organisations syndicales, que tous les électeurs votent par correspondance,

Considérant que les organisations syndicales consultées le 12 janvier dernier ont donné leur accord pour que l'ensemble des agents votent par correspondance pour le renouvellement des membres de la Commission Consultative Paritaire et des Commissions Administratives Paritaires de catégorie A, B et C,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité :

ARTICLE 1 – DÉCIDE le vote par correspondance de l'ensemble des agents votant pour l'élection des Commissions Administratives Paritaires relevant des catégories A, B, C, lors du scrutin du 10 décembre 2026.

ARTICLE 2 – DÉCIDE le vote par correspondance de l'ensemble des agents votant pour l'élection à la Commission Consultative Paritaire, lors du scrutin du 10 décembre 2026.

Le Président,



Xavier ELBAZ